

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1912 - 2003

1564W 20 - 75

Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2008. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine
sous la direction d'Élodie BLANCHARD, chargée d'études documentaires

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	1564W 20 - 75
Intitulé	Conseil de prud'hommes de Sedan
Dates extrêmes globales	1912-2003
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	56 articles, 56 boîtes.

Contexte :

Nom du producteur	France. Conseil de prud'hommes (Sedan, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Les conseils de prud'hommes ont été institués par la loi du 18 mars 1806 pour répondre aux besoins liés à la suppression des institutions chargées d'arbitrer les conflits au sein des corporations sous l'Ancien Régime. Cette loi, principalement consacrée à la création du conseil de prud'hommes de Lyon, prévoit l'instauration d'autres conseils dans des « villes de fabriques » où le gouvernement le jugera convenable. L'organisation, le fonctionnement et les compétences de ces juridictions chargées de concilier ou de juger les différends individuels liés au travail sont précisés par des décret de 1809 et 1810 : chaque conseil de prud'hommes est institué par un décret précisant son ressort, son organisation et sa composition ; il est constitué de membres patrons, les marchands fabricants, d'une part, et de membres chefs d'atelier, contremaîtres et ouvriers patentés, d'autre part. Tous sont élus par leurs pairs, les patrons ayant un représentant de plus que les seconds. L'ordonnance du 10 mai 1819 étend la compétence des conseils de prud'hommes aux manufactures. La parité ente les représentants patrons et ouvriers est brièvement établie de 1848 à 1852 et définitivement instaurée en 1880. Les conseils de prud'hommes, modernisés par la loi du 27 mars 1907, voient leur compétence étendue au secteur du commerce et des services commerciaux (1907) et à celui de l'agriculture (1932). La loi du 18 janvier 1979 dite « Loi Boulouin » généralise la juridiction prud'homale à toute la France, en créant au moins un conseil de prud'hommes, doté de cinq sections identiques, dans chaque ressort de tribunal de grande instance. Le statut, la formation et la protection des conseillers sont améliorés et les dépenses de personnel et de fonctionnement mis à la</p>

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

charge de l'État. Le tableau des nouveaux conseils de prud'hommes a été publié en 1982.

Le conseil de prud'hommes de Sedan a été supprimé en 2008 dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire (décret n° 2008-514 du 29 mai 2008). La compétence a été reprise par le conseil de prud'hommes de Charleville-Mézières.

Historique de la conservation des documents Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage du Conseil de prud'hommes de Sedan.

Modalités et date d'entrée Versement du 26 novembre 2008.

Contenu et structure :

Présentation du contenu Le versement reflète l'activité du conseil de prud'hommes de Sedan et contient notamment des registres et plunitifs d'audiences, des minutes ou encore des actes de dépôt des règlements intérieurs.

Tris, éliminations réalisées Sans objet

Accroissements Sans objet

Mode de classement Le classement a été réalisé par typologie documentaire puis par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1-L. 213-8).

Conditions de reproduction et de réutilisation Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.

Langue et écriture des documents Français.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques Sans objet

Instruments de recherche Le présent instrument de recherche est une reprise d'un travail de classement et d'analyse réalisé en 2008. Il a été revu et actualisé du point de vue de la description archivistique.

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.
Bibliographie	Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Vincent FAY
Règles ou conventions	Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	6 octobre 2020

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1564W 64	Statistiques : rapports d'activités (1960-1980) ; assemblées générales : procès-verbaux (1956-1977).	1960-1980
1564W 20 - 63	Activité juridictionnelle.	1912-2003
1564W 20 - 27	Fiches de répertoire général et de formation de référé.	1986-2002
1564W 20		1986-1988
1564W 21		1989-1992
1564W 22		1993-1994
1564W 23		1995
1564W 24		1996-1997
1564W 25		1998-1999
1564W 26		2000-2001
1564W 27		2002
1564W 28 - 29	Registres d'audience.	1961-1980
1564W 28	[Contient trois registres].	30 novembre 1961-8 août 1974
1564W 29	[Contient trois registres].	5 septembre 1974-17 avril 1980
1564W 30 - 57	Bureau de conciliation, bureau de jugement (sections industrie, commerce, activités diverses, encadrement, agriculture, référés) : plunitifs d'audience.	1980-2003
1564W 30		1980
1564W 31		1981

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1564W 32		1982
1564W 33		1983
1564W 34		1984
1564W 35		1985
1564W 36		1986
1564W 37		1987
1564W 38		1988
1564W 39		1989
1564W 40		1990
1564W 41		1991
1564W 42		1992
1564W 43 - 44	Année 1993.	1993
1564W 43		1993
1564W 44		1993
1564W 45 - 46	Année 1994.	1994
1564W 45		1994
1564W 46		1994
1564W 47 - 48	Année 1995.	1995

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1564W 47		1995
1564W 48		1995
1564W 49 - 50	Année 1996.	1996
1564W 49		1996
1564W 50		1996
1564W 51		1997
1564W 52		1998
1564W 53		1999
1564W 54		2000
1564W 55		2001
1564W 56		2002
1564W 57		2003
1564W 58 - 63	Minutes.	1912-1977
1564W 58		1912-1923, 1937-1938, 1942-1947
1564W 59		1961-1967
1564W 60		1968-1972
1564W 61		1973-1974
1564W 62		1975

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE SEDAN

1564W 63		1976-1977
1564W 58	Pourvois en cassation.	13 mai 1957-20 juillet 1977
1564W 65 - 75	Dépôts de pièces.	1929-1999
1564W 65 - 67	Accords collectifs.	1961-1997
1564W 65		1961-1979
1564W 66		1983-1992
1564W 67		1993-1997
1564W 68 - 73	Règlements intérieurs.	1961-1997
1564W 68		1961-1972
1564W 69		1973-1982
1564W 70		1983
1564W 71		1984-1985
1564W 72		1986-1993
1564W 73		1994-1997
1564W 74	Règlements intérieurs et accords : registres (1936-1979) ; liste des règlements intérieurs (1980-1999) ; liste des accords (1980-1997) ; actes de dépôt (1985-1997).	1936-1999
1564W 75	Dépôts et modèles.	1929-1974